

**Séance ordinaire du 04 avril 2024
Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la commune de SERRIERES-EN-CHAUTAGNE**

Délibération n°04042024D10

Objet : Finances – affectation du compte de résultat 2023

Date de la convocation et de l'affichage : vendredi 22 mars 2024

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de conseillers présents : 9

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 10

Pour : 10

Contre :

Abstention :

L'an deux mille vingt-quatre, le 04 avril, le conseil municipal de la commune de SERRIERES-EN-CHAUTAGNE, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Brigitte TOUGNE-PICAZO, Maire.

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
TOUGNE-PICAZO Brigitte	X			
JOURDAN Jean-Marc	X			
PARIS Nicole	X			
BOTTOLI David	X			
BONVARLET Pierre-Alexandre	X			
DESLOGES Laurence			X	
LYARD Céline	X		X	
MAILLET Jacques	X			
MERLE Alexandre	X			
MOLLEX Mylène			X	
MUGNIER Allison	X			
PIEDVACHE Gaëtan		X		MERLE Alexandre
TRUCHE Nadine	X			

A été nommé secrétaire de séance : Nadine TRUCHE

VU le budget principal ;

VU le compte administratif ;

CONSIDERANT que l'affectation des résultats doit d'être conforme aux règles définies à l'article L2311-5 du Code général des collectivités territoriales ;

Rapporteur : Brigitte TOUGNE-PICAZO, Maire.

Exposé des motifs : Les résultats de l'exercice tels qu'ils ressortent du compte administratif 2023 sont les suivants :

Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	270 945,32
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	728 128,41
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	1 099 073,73
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	1 405 278,28
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-125 252,81
Besoin de financement F. = D. + E.	0,00
AFFECTATION =C. = G. + H.	1 099 073,73
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0,00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	1 099 073,73
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

Il est proposé d'affecter les résultats de l'exercice 2023 comme suit :

- La totalité du résultat comptable 2023 soit 1 099 073,73 € est affectée en section de fonctionnement sur le compte 002 Excédent de fonctionnement reporté (budget primitif 2024).
- Pour mémoire le solde d'exécution de la section d'investissement soit 1 045 278,26 € est reporté en recettes d'investissement sur le compte 001 Solde excédentaire de la section d'investissement (budget 2024).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✦ **DECIDE** d'affecter le résultat 2023 comme indiqué ci-dessus.

Fait et délibéré à Serrières-en-Chautagne le 04 avril 2024.

Mis en ligne sur le site internet de la commune à compter du 08 avril 2024.

Le Maire certifie sous la responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été transmis au représentant de l'Etat le 8 avril 2024.

Le Maire,
Brigitte TOUGNE-PICAZO



Le secrétaire de séance,
Nadine TRUCHE

